

L'ECHO de Joigny

REVUE DE L'ASSOCIATION CULTURELLE ET D'ETUDES DE JOIGNY

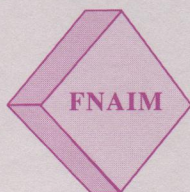


□ EDITORIAL □ ORGANIGRAMME □ LES VIVANTS ET LES MORTS A CHAMPLAY □ L'ASCENSION DU MARQUIS DE CHAMPLAY □ LE MARCHÉ DE LA TERRE A VILLIERS-SUR-THOLON □ LE TELEGRAPHE DE CHAPPE □ L'HABITAT GAULOIS □ LA DEUXIÈME RÉPUBLIQUE □ LE SECOND EMPIRE □ LE PHARMACIEN ARRAULT □ LE TESTAMENT LESIRE LACAM □ LE BELVEDERE ET LA FAMILLE GILLET-DE CORMENIN □ VIEUX PAPIERS □ VIE DE L'A.C.E.J.

Agence FAVART sarl

6, quai Ragobert
89300 JOIGNY

03 86 62 15 72



www.agencefavart.com

ACHAT - VENTE - EXPERTISE - LOCATION

SITP

J.L. ETERNOT

ENTREPRISE DE PEINTURE

TOUS REVETEMENTS

SOLS ET MURS

TOUTES ISOLATIONS

ETANCHEITE

FAÇADES ET TERRASSES

TRAITEMENT DE CHARPENTE

PAR INJECTION

MAGASIN DE VENTE

GROS ET DEMI-GROS

20 bis, route de Paris

89300 JOIGNY

Tél. : 03 86 91 49 67

Fax : 03 86 62 31 56

Editorial

par
Bernard Fleury

Le colloque de l'Association Bourguignonne des Sociétés Savantes 2005 aura lieu cette année à Joigny les 15 et 16 octobre.

Son thème : «Eau, Rivières et confins»

C'est un grand honneur pour l'ACEJ que d'être à nouveau choisie pour accueillir cette importante manifestation culturelle neuf ans après celle du millénaire de notre ville

Nous aurons besoin d'une mobilisation générale de tous les membres de notre association pour participer activement à la logistique de la manifestation ou simplement pour y assister. Etant donné la teneur des communications, qui nous sont déjà proposées, ils ne le regretteront pas.

Ce colloque aura une double présidence:

Le samedi, c'est **Jean-Paul Desaive**, maître de conférence à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales et président de la Société des Sciences d'Auxerre, qui animera les débats.

Le dimanche, ce sera au tour de **Gérard Mottet**, géographe, professeur émérite des universités et membre de l'Académie des Sciences d'Outremer, d'apporter un autre regard sur le vaste sujet de l'eau et des rivières.

Tous deux habitent notre région.

Le Joigny d'or, trophée devant récompenser une personne ou une institution artistique, littéraire ou scientifique ayant contribué au renom du Jovinien, sera matérialisé par un objet d'art reproductible réalisé par un artiste régional. Le premier sera remis lors du colloque.

Trois nouveaux administrateurs sont venus nous rejoindre lors de la dernière assemblée générale:

- Jacqueline Jeandot, que tous connaissent pour son dévouement associatif
- Lucien Morlet, curtinien mais jovinien de coeur, très fidèle à l'ACEJ
- Jean-Michel Ranty, Villarois comme X. François-Leclanché, passionné d'histoire et d'informatique.

Nous leur souhaitons la bienvenue.

L'ouvrage **«La Vie publique à Joigny de la Révolution à la Belle Epoque»** doit être livré courant juin.

Etude de la vie de notre ville à une période cruciale de son histoire, c'est une compilation des études que j'ai faites durant les six dernières années.

Pour résumer, on peut dire qu'il s'agit d'une véritable galerie de portraits des personnages qui présidèrent alors aux destinées de notre ville.

L'exposition thématique de cet été sera consacrée au même sujet. Grâce à des prêts de la ville et de plusieurs particuliers, on pourra illustrer les principaux moments de cette période de mutation politique et industrielle qui intéressèrent Joigny.

Elle ne commencera que le 16 septembre pour finir avec le colloque le 16 octobre 2005.

Ce 62^e Echo de Joigny est essentiellement consacré à la recherche

Vous y retrouverez nos fidèles habitués et quelques nouveaux à qui nous souhaitons la bienvenue dans notre bulletin:

– Jean-Paul Delor nous donne la suite de ses recherches archéologiques avec «L'habitat gaulois au sud du bassin parisien».

– Xavier François-Leclanché continue l'étude de son village avec «Le marché de la terre à Villiers-sur-Tholon 1650 à 1789».

– Bernard Richard, avec «Les vivants et les morts à Champlay», vous fera part de l'étude symbolique du monument aux morts de sa commune.

– Ce dernier, que nous remercions sincèrement, nous a déniché une étude remarquable d'un jeune doctorant en histoire, Jean-Philippe Cénat, relatant «L'ascension du marquis de Champlay, conseiller militaire de Louis XIV».

– Jean-Michel Ranty, nouvel administrateur de l'association, a fait une étude importante sur «Le télégraphe Chappe dans l'Yonne».

– Francis Trépardoux, pharmacien membre de la Société d'Histoire de la Médecine, nous gratifie d'une volumineuse étude concernant «Le pharmacien Henri Arrault, précurseur de la convention de Genève, promoteur des ambulances volantes et ami de George Sand». Né à Joigny, il était le fils du maître de poste François-Louis Arrault et le frère de Jacques-Louis, qui succéda à son père, et de Louis-Hippolyte, chirurgien et médecin à Joigny, auteur d'un rapport sur l'épidémie de fièvre typhoïde de 1855¹ à Joigny.

Comme d'habitude, le président se doit d'apporter sa contribution. Cette fois-ci, ce sera l'étude de la période de la II^e République et du Second Empire et de deux documents, «Le testament d'Edme Louis Lesire-Lacam» et, dans la rubrique «Vieux Papiers au fil du temps», un document concernant une ancêtre de Jean Maquaire à qui nous rendons hommage.

Nous saluons, comme il se doit, la mémoire de notre regretté président d'honneur, Gervais Macaisne, qui nous a quittés durant l'été 2004.

Comme d'habitude, nous laisserons une place à la vie de l'association.

Enfin, encore une fois, le bureau de l'ACEJ et moi-même remercions sincèrement tous ceux qui participent activement à la vie de l'association et ceux qui lui permettent de vivre, la Ville de Joigny et le Conseil général de l'Yonne, par leurs subventions et nos adhérents par leurs cotisations.

1. Cf «Histoire de l'hôpital de Joigny». B. Fleury. ACEJ. 2001.

ORGANIGRAMME DE L'ACEJ

Membres d'honneur :

- Vice-Présidente d'honneur : *Eliane Robineau*
- Administrateurs honoraires: *Raymonde Dejean, Mauricette Gautrin, Maryse Cordier, Pierre Delattre et Marcel Renaud.*

Bureau :

- Président: *Bernard Fleury*
- Vice-président délégué général : *Jean-Paul Delor*
- Vice-présidents : *Pierre Borderieux, Xavier François-Leclanché*
- Secrétaire générale : *Martine Carpentier*
- Secrétaire : *Renée Bertiaux*
- Secrétaire adjointe : *Isabelle Maire*
- Trésorière : *Michelle Cassemiche*
- Trésorier adjoint : *Jean Neige*

Administrateurs délégués :

- Arts plastiques : *Jean-Paul Delor, Georges Napoli, Jean-Pierre Reynord et Colette Delabarre*
- Expositions thématiques : *Jean-Pierre Reynord*
- Voyages : *Marie-Denise Rey et Xavier François-Leclanché*
- Informatique : *Jean Neige et Jean-Michel Ranty*
- Relations avec chercheurs : *Jean-Paul Delor*
- Relations avec l'ABSS et préparation des colloques : *Xavier François-Leclanché*

Autres administrateurs :

Ginette Barde, Michel Baroche, Suzanne Breuillet, Jean-Luc Dauphin, Jacqueline Jeandot, Pierre Leboeuf, André Merlange, Lucien Morlet, Jean-Michel Ranty et Bernard Richard.



COTISATION 2005

Cotisation simple 20 euros

Cotisation couple 25 euros

à adresser à l'A.C.E.J.

6 Place Valet

89300 JOIGNY

(C.C.P. DIJON N° 2100.92 Z)

Tél./Fax : 03.86.62.28.00



Le monument en 1935, après électrification du village
(carte postale Saujot)

Etudes et travaux

LES VIVANTS ET LES MORTS à CHAMPLAY 1918-1922

par Bernard Richard

De 1914 à 1918, ils ont été 175 de Champlay à partir pour la guerre, 175 mobilisés, nés ou résidant dans cette commune de l'Yonne qui avait 630 habitants au dernier recensement, celui de 1911. Ruraux peu expérimentés, peu préparés à la guerre, à la mort, versés dans l'infanterie, en particulier dans le 89^{ème} R. I. d'Auxerre, seuls 126 d'entre eux sont revenus, certains brisés, blessés, gazés, mutilés. La paix retrouvée fut pour les 49 autres celle des cimetières ou de la terre boueuse des champs de bataille.

Comment survivre au carnage, quand un sur quatre, presque un sur trois n'est pas revenu ? La mort rôde sur la paix, sur la victoire, sur les - désormais- 512 habitants du village recensés en 1921.

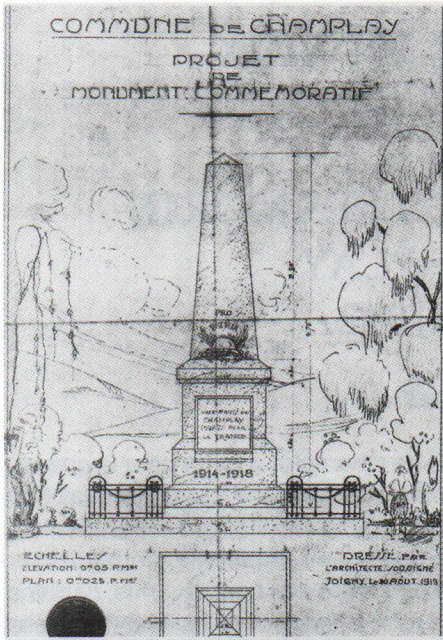
Le premier geste effectué lors de la réunion du conseil municipal qui suit l'armistice du 11 novembre 1918 est la décision d'ériger « un monument en souvenir des soldats du pays Morts pour la France ». Il s'agit là d'une nouvelle mobilisation, cette fois autour du culte aux « morts glorieux », aux « enfants de la Commune Morts pour la Patrie », mobilisation des vivants pour les morts, disons plutôt des survivants, de ceux qui ont pratiquement tous perdu un fils, un père, un fiancé, un mari, un parent, un ami quand ce n'est pas un bras, une jambe, la santé... Les vides creusés par la mort sont emplis d'une gloire qui rejaillit sur toute la commune, douloureuse mais fière du sacrifice inoubliable de ses enfants.

C'est cette mobilisation pour faire vivre les morts, pour organiser le deuil collectif, vrai deuil national vécu au village, que nous allons suivre de 1918 à 1922, à travers le conseil municipal, la paroisse, la population. La mobilisation n'est en rien le produit d'une décision venue de haut, de l'Etat : elle est spontanée et provient d'une volonté locale, de l'élan du village.

Champlay n'est pas un cas exceptionnel, c'est un exemple parmi les 486 autres communes de l'Yonne, sans doute vécu plus fortement qu'ailleurs parce que la mort a frappé plus fort ici.

I - Organiser le deuil.

C'est le 15 décembre 1918, très tôt donc, qu'est décidée sous la présidence du maire, Charles Boulmeau, l'érection du monument. Maire depuis le début du siècle, Charles Boulmeau est une forte personnalité qui a marqué



Premier projet de
Georges Lajoie,
architecte (1919
arch.mun. Champlay)

Second projet, poilu
proposé et dessiné
par G. Lajoie



le village, par exemple avec la construction en 1907 des deux éoliennes destinées à l'alimentation en eau des lavoirs ; octogénaire d'orientation apolitique, il contribue néanmoins en 1919 à l'élection comme sénateur du radical Marcel Ribière, originaire de Champlay. Le conseil de décembre décide aussi de lancer une souscription volontaire dans le village et de compléter par des crédits inscrits au budget communal : en tête des souscripteurs, avec une assez forte contribution chacun, Charles Boulmeau et le colonel Sainte-Chapelle qui a perdu ses deux fils officiers en 1916 et 1918.

Comme le conseil n'a guère idée du coût, il choisit de demander des esquisses et des devis aux architectes de Joigny et c'est un des principaux qui fait les premières propositions écrites, en septembre 1919. Il s'agit de Georges Lajoie, au nom qui sonne un peu faux pour un monument aux morts mais qui est pourtant devenu un spécialiste de ce genre de constructions, après avoir avant-guerre restauré le château et agrandi l'hôpital de Joigny : dans les années 20, il a suivi la construction d'au moins huit monuments aux morts dans l'arrondissement : Champlay, Chamvres, Champvallou, Epineau-les-Voves, Neuilly, Saint-Julien-du-Sault, Vaudeurs et Villiers-sur-Tholon, avec chaque fois les honoraires statutaires correspondant à 8 % du montant des travaux.

Georges Lajoie fait en septembre 1919 deux propositions :

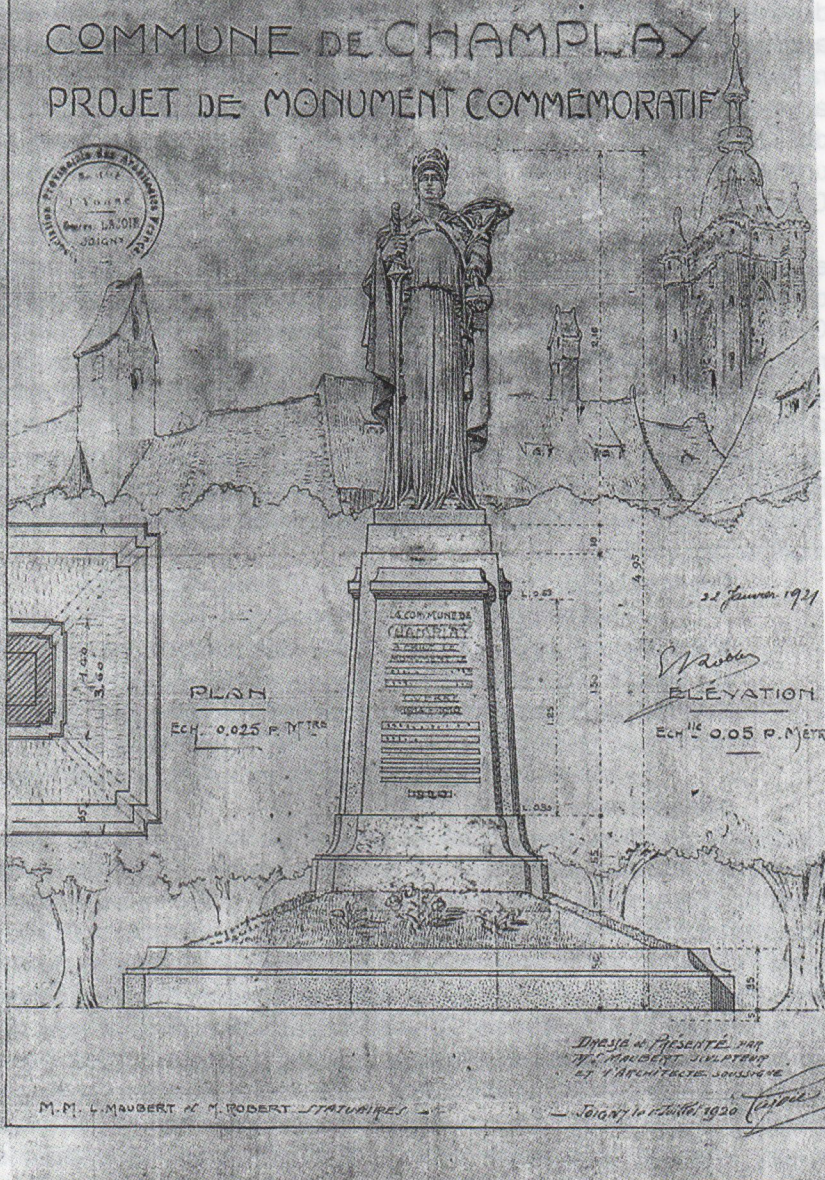
– soit un obélisque de granit noir de 4,75 m de haut, avec un devis complet détaillé de 15 000 F (avec plaques gravées, grilles etc.) dont 8 500 F pour le seul obélisque, devis à actualiser en fonction du prix de la construction qui grimpe très vite dans cette période de reconstruction de la France dévastée par la guerre, (fig. 1)

– soit un « poilu en métal grandeur naturelle », placé sur un socle qui reste à définir. (fig. 2)

Le conseil, qui étudie ces propositions dans sa réunion du 15 février 1920, se décide pour l'obélisque et prépare le dossier à envoyer à la Préfecture pour l'accord nécessaire sur les 12 000 F qu'il prévoit d'inscrire au budget, en complément des 3 000 F attendus de la souscription volontaire. La Préfecture tarde à répondre car elle est submergée de semblables dossiers de demande et ne répond qu'en janvier 1921 et entre temps la hausse des prix s'accélère. En novembre 1920, lors d'une nouvelle réunion du conseil et sans doute après des échanges avec l'architecte, un nouveau projet présenté par Georges Lajoie est étudié, projet qui doit coûter un peu moins cher que l'obélisque. Il s'agit d'une statue originale, œuvre d'un certain Louis Maubert que propose Lajoie ; la statue coûterait elle-même 11 300 F, « la pose, les fondations, la gravure des plaques étant réservées aux entrepreneurs locaux » précise le compte-rendu du conseil qui accepte ce nouveau projet avec joie : il s'agit d'un monument artistique et d'ailleurs le sculpteur s'engage, s'il est accepté, à ne le proposer à aucune autre commune de l'Yonne ; on aura donc un beau monument unique et qu'on espère un peu moins onéreux que l'obélisque. En fait, toutes dépenses cumulées (aménagement du site et frais d'inauguration inclus), on aboutira à un coût global de 18 105 F, forte dépense partagée entre

- le budget communal, qui inscrit 12 000 F, alors que le budget annuel oscille à l'époque entre 20 et 30 000 F,

COMMUNE DE CHAMPLAY
 PROJET DE MONUMENT COMMEMORATIF



Projet de Louis Maubert présenté par G. Lajoie
 (1920, arch. mun. Champlay)

– une subvention complémentaire de l'Etat de près de 2 000 F, en application des barèmes fixés par la loi du 25 octobre 1919 sur les subventions aux monuments aux morts,

– le produit final de la souscription volontaire du village, qui rapporte plus que prévu car la mobilisation de la population est forte : 4 185 F qui se répartissent presque en parts égales de l'ordre de 1 400 F entre les trois hameaux qui forment la commune, Champlay, le Petit et le Grand Longueron (une carte postale de l'époque, représentant le château du Grand Longueron – XIX^{ème} siècle – décrit ainsi la commune : « Champlay n'est réellement qu'un très petit village auquel les hameaux considérables du Grand et du Petit Longueron donnent une notable importance »).

18.105 F, c'est une forte somme, surtout quand on sait que le coût moyen d'un monument aux morts dans l'arrondissement de Joigny est d'environ 9 000 F.

Pourquoi une telle dépense ? La raison principale en est la ferme volonté d'honorer dignement les « morts glorieux » d'un village particulièrement frappé par la mort de ses soldats pendant la Grande Guerre. C'est ce qu'écrit, en octobre 1922, *Le Courrier de Joigny*, un des deux journaux de l'arrondissement : «Aucune autre commune, dans notre département, n'a autant que Champlay payé à la Patrie pendant la guerre de 1914-1918 un aussi lourd tribut de sang et de vies humaines... quarante neuf martyrs ».

Si l'on se reporte aux statistiques disponibles, 49 « morts pour la France » sur 175 mobilisés, 175 combattants : cela donne un pourcentage de 28 % de tués pour Champlay alors que la moyenne du département est de 21 % et la moyenne nationale de 17 % des mobilisés (18 % pour les soldats effectivement placés en position combattante).

Pourquoi tant de morts ? D'abord parce que le monde rural a été essentiellement mobilisé dans l'infanterie, arme qui est plus frappée par la mort que les autres, ensuite sans doute parce que le hasard a fait que les régiments dans lesquels étaient les fantassins de Champlay ont été particulièrement exposés à la mort, surtout en 1915, quand Joffre disait des Allemands : « je les grignote » mais qu'il grignotait autant les poilus que les Allemands : 17 tués de Champlay cette année-là (35 % du nombre total des tués de Champlay pendant 22 % de la durée de la Grande Guerre).

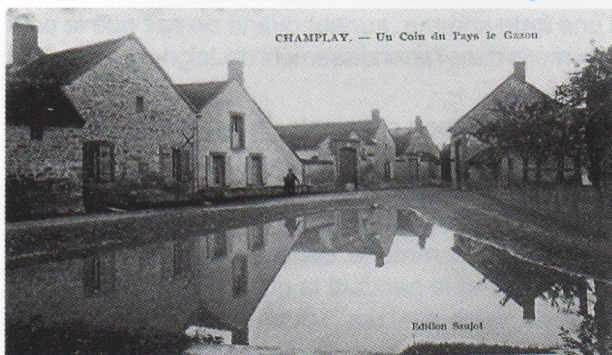
Quand ainsi une commune subit des pertes très fortes, les survivants ont deux façons de réagir : soit ils considèrent que le village a assez payé le « prix du sang » à la Patrie et le monument est très modeste, une simple plaque de marbre sur un mur de la mairie, soit au contraire ces survivants veulent honorer dignement les « morts au champ d'honneur » et en tel cas c'est un grand, beau et coûteux monument qui est dressé ; Champlay a évidemment choisi cette seconde solution.

On aura donc la statue proposée par Louis Maubert, une haute femme-Patrie dressée sur un piédestal, visible de loin et qui proclamera haut et fort le souvenir des morts glorieux, le sacrifice de la commune.(fig.3)

Il reste à choisir son emplacement. En février 1920, lors de l'acceptation de l'obélisque proposé par G.Lajoie, il avait été prévu de le mettre

juste derrière l'église, à l'intersection de la Grande Rue et du chemin allant au cimetière, aujourd'hui rue de la Trinité.

Cet emplacement est abandonné par le conseil municipal lors de sa réunion du 11 février 1921. En effet celui-ci s'est rendu compte que l'espace était trop restreint et, ajoute-il dans son compte-rendu, que « le trop près [sic] voisinage de l'église en détruirait l'esthétique », un terme savant peut-être pris sous la dictée de l'architecte. Il est vrai que l'église aurait masqué largement le monument pour les gens venant du Grand Longueron et donc de Joigny. On décide donc lors de cette réunion du 11 février 1921 d'un nouvel emplacement, plus dégagé, qui est l'emplacement toujours actuel : le carrefour de la Grande Rue et de la rue de la Montagne, ou rue des Pommérats,



carrefour qu'on appelle encore alors « le gazon » et qui est occupé par une mare publique, communale, « petite mare de peu d'utilité et nuisible au point de vue hygiénique », selon le compte-rendu de la réunion.

«Le Gazon», site futur du monument (carte postale Saujot)

Ainsi la construction du monument aux morts est-elle l'occasion d'une opération d'assainissement de la voirie, avec l'assèchement de la mare peu *hygiénique*, tout comme souvent dans le Midi, on a créé des fontaines par souci de modernisation économique, pour éviter aux femmes d'avoir à aller chercher l'eau au puits, fontaines bien souvent ornées d'une Marianne, d'une statue de la République, pour manifester l'attachement de la commune au nouveau régime politique - ici l'attachement fervent aux 49 héros de Champlay.

L'aménagement du carrefour, après assèchement de la mare, avec empierrement, égout pour les eaux pluviales et trottoirs, coûte 2 500 F qui sont inscrits au budget communal, pour moitié à la rubrique « entretien des chemins » et pour l'autre à la rubrique « aménagement du monument ».

Il apparaît qu'à Champlay, comme en général dans le reste de l'Yonne (sauf peut-être dans certains villages de l'Avallonnais, dans ce Sud pratiquant du département longtemps illustré par les seigneurs de Chastellux puis par la famille Flandin), il n'a pas été envisagé de placer le monument dans le cimetière, à la différence de ce qui s'est fait dans l'Ouest de la France, en Vendée et en Bretagne (Loire-Inférieure, aujourd'hui Atlantique, 60 % des monuments dans le cimetière).

D'abord le cimetière est à l'écart, implanté loin du village depuis 1868, pour des raisons hygiéniques, ensuite ce cimetière couvert de croix est un lieu imprégné de religion, alors que beaucoup des « morts pour la France », comme des survivants, n'étaient ni pratiquants ni même croyants. Dans l'arrondissement d'Auxerre en 1912, 29 % des mariages n'étaient par exemple

que civils, sans passage par l'église ; dans l'arrondissement de Saint-Florentin, 37 %, celui de Joigny devant être en position intermédiaire. Cette même année 1912 à Champlay, le conseil municipal présidé par Charles Boulmeau fit enlever une croix qui avait été dressée en 1911 par les fidèles, après souscription privée, au bord de la route allant de Champlay au Petit Longueron. L'enlèvement fut effectué en application de l'article 28 de la loi de décembre 1905 de séparation des Eglises et de l'Etat, loi qui interdit désormais « d'élever aucun signe ou emblème religieux en quelque emplacement public que ce soit [...] sauf au cimetière ». Aujourd'hui, dans le groupement formé par Champlay, Paroy-sur-Tholon et Chamvres, sur plus de mille habitants, une vingtaine de personnes seulement participent régulièrement à l'office religieux ordinaire du dimanche. Précisons encore qu'aujourd'hui, les cérémonies au monument aux morts, les 11 novembre ou 8 mai, attirent non pas les mêmes personnes mais le même nombre de personnes : culte civique du souvenir et culte religieux font désormais jeu égal !

Après 1918, il existe tout de même quelques exemples de volonté de donner un caractère religieux au monument dans des villages proches de Champlay : c'est le cas à Chamvres où une vive querelle oppose la municipalité radicale aux familles des « morts pour la France », celles-ci souhaitant voir le monument érigé contre le cimetière qui est dominé par une grande croix dressée pour honorer un curé ayant exercé plus de quarante ans dans la paroisse, tandis que la municipalité le voulait près de la mairie, solution finalement retenue.

Près de là, Champvallon, village très conservateur, fut longtemps contrôlé par la famille noble des châtelains, les Buret de Sainte-Anne dont l'un des membres, maire, s'était violemment opposé en 1884 à l'installation de deux bustes de Marianne dans les écoles publiques ; là le monument aux morts est érigé juste devant la grande porte de l'église, c'est un obélisque décoré d'une belle et grande croix de guerre, façon fréquente et judicieuse de tourner l'interdiction des emblèmes religieux en emplacement public. On a encore, mais hors espace public, le cas du village de Neuilly qui installe une stèle dans la mairie et une autre dans l'église.

Le monument aux morts de Champlay est bien, quant à lui, purement laïque, civil, même s'il est entouré d'un respect sacré pour le sacrifice des « morts au champ d'honneur », le conseil municipal, selon les termes d'une résolution du 15 février 1920, étant « désireux de rendre un hommage durable aux morts de la guerre de 1914-1918 et d'entourer d'une vénération particulière le culte des enfants de la Commune Morts pour la Patrie ». Les majuscules sont dans le texte comme dans la plupart des comptes-rendus et discours, les Morts glorieux, les Héros les ayant méritées par leur sacrifice .



Stèle commémorative de l'Eglise de Champlay, la *pieta*

En outre on a donc éloigné le monument de l'église du village, église qui lui aurait fait de l'ombre, au propre comme au figuré. Dans cette mobilisation autour du culte des morts, l'église de Champlay a un peu plus tard, en janvier 1923, mis dans ses murs une stèle d'hommage aux mêmes morts, stèle surmontant une *pietà* du XVI^{ème} siècle offerte alors par Mme Gendrier, châtelaine du Grand Longueron.

Cet ensemble installé dans l'église en 1923 mérite un développement, fondé sur l'observation sur place comme sur l'étude du registre paroissial.

Le début du XX^{ème} siècle est riche en statues de plâtre au bien faible mérite artistique : une Jeanne d'Arc installée le 18 septembre 1909 (Jeanne vient seulement d'être béatifiée par l'Eglise en mai 1909, en attendant sa canonisation en 1920, un peu grâce à la guerre) ; un archange Saint Michel reçu le 23 février 1913 (la guerre menaçant, un saint guerrier terrassant un dragon sera, en cas de besoin, une protection efficace) ; enfin, le 18 janvier 1930, une Sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus un peu mièvre. C'est en partie une conséquence de la forte dévotion qui se développe en 14-18 chez les soldats catholiques autour de cette jeune carmélite morte en 1897 à 24 ans seulement, comme tant de poilus : ils l'appellent *la petite sœur des tranchées* ou encore *la marraine de guerre préférée des combattants* ; elle est canonisée peu après la guerre, dans les années Vingt, et bientôt ses statues prolifèrent dans les églises.

Rompant avec le style sulpicien des trois statues de l'église, voici mise en place le 21 janvier 1923, sous la stèle honorant les 49 morts pour la Patrie, la petite *pietà* du XVI^{ème} siècle, en pierre calcaire, provenant de la chapelle du château du Grand Longueron. On raconte deux histoires à propos de cette statuette, la première vraie et triste, la seconde merveilleuse. Croyant faire plaisir à la châtelaine, le maçon chargé d'installer la statue sur un piédestal décapa consciencieusement toute trace de la polychromie de l'époque Renaissance et passa d'épaisses couches de peinture blanche, bleue, verte et marron, traitement énergique et irréversible qui donna pour quelque temps un aspect étrangement moderne à l'objet de tels soins ; par ailleurs le registre paroissial note, sans y apporter foi, la légende suivante : par deux fois la statuette, d'une cinquantaine de centimètres de hauteur, aurait refusé tout déplacement d'un hameau à l'autre et il aurait fallu une procession solennelle sous la direction du curé lui-même pour qu'elle accepte enfin, à la troisième tentative, d'être transportée du Grand Longueron à l'église de Champlay : l'existence de rivalités entre hameaux explique peut-être la naissance de cette curieuse histoire.

La stèle portant les 49 noms glorieux dans l'église donne les grades pour chaque sous-officier et officier, du caporal au commandant, dans un respect de la hiérarchie militaire refusé sur le monument communal : contraste entre un monument qui pratique l'égalité républicaine des morts et un autre qui, même dans les morts, classe hiérarchiquement par respect multiséculaire des hiérarchies civiles et ecclésiastiques, à moins qu'il s'agisse tout simplement d'une entente à l'amiable entre le maire et le curé, afin d'apporter une satisfaction discrète aux vœux des familles des officiers et sous-officiers (six caporaux, deux sergents, deux lieutenants, un capitaine et un commandant).

Il reste que la stèle installée dans l'église est tout à la fois religieuse – c'est bien le moins dans ce lieu ! –, patriotique et proclamatrice des hiérarchies; par là, elle est symbolique d'un univers bien différent de celui qui s'exprime dans le monument public : au pied de la Vierge l'inscription latine : « *Regina Martyrum* » (entourée de part et d'autre d'une croix gravée en creux dans la pierre) ; au-dessus de la liste une croix de guerre et deux palmes du martyre avec les inscriptions : « 1914 – *Pro Patria* – 1918 » et « À la mémoire des enfants de la paroisse de Champlay morts pour la patrie » ; ces inscriptions sont à comparer avec celles que porte le monument communal : « À ses enfants morts pour la France, la Commune reconnaissante » et, offerte par les anciens mobilisés et figurant sur une plaque de bronze scellée sur le même monument civil : « Salut ! Morts glorieux », apostrophe fraternelle et familière des poilus survivants à leurs camarades défunts.

Si à Champlay aucune trace écrite n'existe d'un éventuel débat concernant l'inscription des grades des héros, en revanche au chef-lieu de l'arrondissement un long article du *Courrier de Joigny* relate un vif conflit entre la municipalité, qui a voté contre l'inscription des grades et décorations, au nom du principe d'égalité, et la Commission du Monument aux Morts, peut-être majoritairement composée de gradés ou parents de gradés, qui vote pour l'inscription à la suite de chaque nom.

Voici la teneur de la protestation de la commission, que retranscrit en la soutenant ce journal d'orientation poincariste : refuser ce droit aux grades et décorations à « nos glorieux et chers défunts [serait] une véritable iniquité », « un outrage à la mémoire sacrée des morts vénérés » [alors que] « ceux-ci ont conquis au prix des pires souffrances, qu'ils ont payé de leur vie » ces grades et décorations, et que les survivants, eux, ont droit de les arborer lors de chaque cérémonie du souvenir. Finalement c'est le point de vue du conseil municipal qui l'emporte, encore faudrait-il vérifier si les trois églises de Joigny n'ont pas offert aux gradés une compensation dans leurs murs.

II - L'œuvre de Louis Maubert, statuaire.

C'est par les monuments aux morts que la statuaire gagne après 1918 un emplacement public dans de nombreux villages. Auparavant, elle ne s'était épanouie, et de belle façon, que dans les villes (statues de rois, de saintes et saints puis de grands hommes et d'allégories variées, dont celles

de la République) et dans les cimetières (sur la tombe de quelques notables citadins ou ruraux).

Au lieu d'une statue originale, unique dans le département, Champlay aurait pu acquérir une œuvre de série, comme en proposaient de multiples entreprises industrielles qui inondaient les mairies d'une avalanche de prospectus, catalogues et lettres : fonderies et marbreries désormais spécialisées dans ce « marché de la mort », après avoir vendu sous le Second Empire des statues de la Vierge et aux débuts de la III^{ème} République des Mariannes. Pour ces entreprises, les 36 000 monuments potentiels des 36 000 communes de France étaient une vraie bénédiction.

Ainsi le catalogue des Marbreries Générales Gourdon, à Paris, XVI^{ème}, propose-t-il, pour 10 000 à 15 000 F, un « Poilu sentinelle », un « Poilu à la grenade », un « Poilu mourant en défendant le drapeau », un « Poilu de garde », une « France glorieuse », une « France victorieuse », une « France pleurant ses morts », une « Gloire ailée » etc., ce qui aurait donné à Champlay un monument banal et répété dans de nombreuses communes, de ceux qu'on ne regarde même pas à cause d'une impression de « déjà vu ».

Henri Vincenot, dans *La Billebaude*, offre un récit vécu de l'assaut des marchands dans le monde rural, là en Côte-d'Or :

« C'est ainsi qu'au café un dimanche d'hiver, une grave discussion éclata. Il s'agissait du monument de la Grande Guerre.

Des gens passaient dans la région, à ce moment-là, en disant à tout un chacun : « Comment ? Vous n'avez pas de monument ? Pourtant il y a un endroit tout trouvé, là devant l'église, sur la place ! Il faut honorer vos morts, ils ont donné leur vie pour sauver, vous et vos enfants, du déshonneur et de l'esclavage ! Ils ont des droits sur vous (sous-entendu : le droit d'avoir un monument).

Bien sûr ces nobles sentiments ne nous faisaient pas perdre de vue que tous ces beaux parleurs étaient précisément marchands de monuments et on ne faisait pas faute de leur répondre : « Ce n'est pas cela qui les fera revenir, les pauvres malheureux ! » ou bien : « L'argent que l'on mettra là-dedans, on ferait mieux de le donner aux veuves et aux orphelins ! » ou encore : « Faudrait plutôt ne plus jamais parler de ça, allez ! »...

Vincenot poursuit son récit en racontant comment les gens du village décident finalement de dresser un monument dès qu'ils apprennent que le village voisin est en train d'en construire un ! Emulation, rivalités de clocher, mobilisation commémorative.

Louis Maubert, quant à lui, a proposé une grande statue en calcaire de Lorraine, c'est-à-dire soit de la pierre d'Euville, dans la Meuse près de Commercy, soit de la pierre de Jaumont, en Moselle près de Metz. Cette statue fait 2, 16 m, ce qui est grand pour une dame, fut-elle de pierre ; elle est en outre perchée sur un obélisque tronqué de 2, 79 m, ce qui donne un monument de 4, 95 m qui domine largement son entourage, bien plus haut par exemple que la croix dressée en 1868 à l'occasion de la visite de l'archevêque de Sens venu inaugurer le nouveau cimetière.



Louis Maubert (à droite, photo de 1911)

Louis Maubert n'est pas un inconnu dans les milieux artistiques. Né en 1875 à Toulon, il a été lauréat du Salon des Artistes français en 1899 et réside à Brétigny-sur-Orge, en Seine-et-Oise, aujourd'hui dans l'Essonne. Il a déjà réalisé en particulier deux grands monuments en place publique à Nice en 1909 et 1911. Le premier est le *Monument à Gambetta*, de trois mètres de haut, place Gambetta, qui représente le grand homme de la Défense nationale de 1870-71 entouré d'une femme en deuil et en pleurs, la Patrie, et une République Française à bonnet phrygien qui console la première. Le second est le *Monument à la Reine*

Victoria, sur la promenade des Anglais : la reine figure entourée de quatre jolies jeunes femmes représentant les quatre villes de la Côte d'Azur où la souveraine anglaise avait séjourné en villégiature avant sa mort de 1901 : Nice, Cannes, Grasse et Menton : ainsi honore-t-on avec la souveraine la récente Entente cordiale.

Comme bien de ses confrères, Maubert se consacre après la Grande Guerre à des monuments commémoratifs : deux monuments aux morts dans le Pas-de-Calais (Mazingarbe et Hersin-Coupigny, deux villes martyrisées par les bombardements, décorées de la croix de guerre et citées à l'ordre de l'Armée) et surtout une grande *Notre-Dame de la Marne*, à Barcy, en Seine-et-Marne, au point de l'avancée maximale de la première armée allemande de Von Kluck battue là par la sixième armée française de Maunoury lors des combats meurtriers qu'on appela la bataille de l'Ourcq, début septembre 1914, premier coup d'arrêt menant à la victoire de la Marne.

A Champlay, Maubert a créé une femme-Patrie au regard serein mais vigilant, fixant avec attention l'horizon. Vêtue d'une tunique de matrone romaine, antique, elle tient de la main droite une longue épée nue et à deux tranchants de chevalier du Moyen Âge, qui signifie bien que la France reste sur ses gardes ; de la main gauche, elle brandit une statuette féminine en bronze doré, une victoire ailée tendant elle-même une palme de la victoire ; il s'agit là d'un motif tout à fait classique, repris lointainement de la statue d'Athéna - Minerve qui se trouvait au V^{ème} siècle avant Jésus-Christ dans le Parthénon, à Athènes : cette dernière brandissait elle aussi une petite victoire, comme on en a conservé trace par des copies romaines postérieures.

Si l'on regarde la statue de Champlay de côté ou, mieux encore, de l'arrière, on constate aussitôt que cette romaine a les épaules couvertes d'une humble capote militaire de poilu de 14-18, et que sa tête est couverte d'un casque de poilu, décoré de lauriers : on a là un double parti, antique et moderne à la fois (sans oublier l'épée médiévale : on a souvent dit, à propos

du roman historique, qu'on pouvait violer l'histoire, à condition de lui faire des beaux enfants !).

D'où vient l'inspiration de Maubert pour cette œuvre ? Au début de sa formation d'artiste Maubert a été élève du sculpteur Louis-Ernest Barrias, membre renommé du Salon des Artistes français et de l'Académie des Beaux-Arts.

Barrias est l'auteur de plusieurs statues célèbres alors, comme le *Monument à Victor Hugo*, avenue Victor-Hugo à Paris, et surtout le monument à *La Défense de Paris* à Courbevoie, dans le prolongement de l'axe Champs Elysées - Avenue de la Grande-Armée, monument érigé en 1882 pour glorifier la résistance héroïque de Paris face aux Allemands dans le siège de 1870-71. Cette statue admirée donna son nom au quartier, quartier de la *Défense*, bien connu aujourd'hui comme Manhattan parisien. Barrias avait été choisi à l'issue d'un concours dans lequel il avait triomphé en particulier d'Auguste Rodin.

Dans son monument, l'allégorie féminine de la ville de Paris, dont l'héroïsme tient lieu de victoire, est représentée vêtue en dame antique, romaine, avec une longue tunique mais cette tunique est elle-même largement recouverte par une capote militaire boutonnée de garde national parisien de 1870-71, donc une représentation à la fois classique, en matrone romaine, et moderne, par la capote de garde national. C'est bien là, dans *La Défense de Paris*, que Maubert doit avoir trouvé le modèle du monument de Champlay.

Ainsi la *Patrie-soldat*, la *France-Poilu* de Champlay pourrait-on même dire, est-elle moins originale, mais plus prestigieuse, par sa source d'inspiration. Elle reste tout de même bien originale et unique dans l'Yonne où, sur les 481 monuments de 486 communes, outre les simples stèles, 361 (75 %) sont des obélisques, dont 38 sommés d'un coq gaulois, 46 sont des poilus, 13 des femmes, veuves endeuillées ou femmes-France, dont une seule, celle de Champlay, est une femme-soldat.

481 monument pou 486 communes, deux villages n'ayant eu chacun que deux morts, enterrés au cimetière, et trois autres aucun !

Autour de la statue, à Champlay comme dans bien d'autres communes, les quatre obus, objets de mort devenus objets décoratifs, font comme transporter au village un peu des champs de bataille et viennent donner au monument une signification guerrière. Ils ont été, ici comme ailleurs, offerts gratuitement par l'Etat qui écoule ainsi des stocks de surplus militaires désormais, espère-t-on, inutiles.

Au-delà des obus, une grille basse délimite un territoire symboliquement sacré, une parcelle de sol sacré réservée aux morts glorieux, un enclos dans lequel on ne pénètre qu'avec le respect dû à tout lieu de culte, comme celui du chœur d'une église, ceint de grilles, ou celui d'un cimetière, également entouré de grilles et de murs.

III - La vie autour des morts.

Les survivants donnent vie au monument aux morts, ils créent de la vie par tout un rite, dès l'inauguration puis, de façon durable, immortelle dit-

on alors, chaque 11 Novembre. Faire vivre le monument, c'est un peu ressusciter les « Morts pour la France », c'est aussi rendre leur humanité, leur existence aux « Soldats Inconnus », ceux dont les restes ont disparu, qui n'ont pour linceul que la boue des lointains champs de bataille mais qu'on « appelle » à chaque cérémonie.

Comme le monument aux morts est le seul monument du village, on dit simplement le « Monument », le sous-entendu « aux morts » étant trop évident.

La commune, on l'a vu, a fait un gros effort financier, s'est mobilisée économiquement pour l'acquérir, effort qui l'a amenée à repousser à 1926-27 l'électrification du village avec l'installation alors seulement des trois transformateurs nécessaires.

Mais ce qui donne toute sa valeur au monument, c'est moins la statue que les inscriptions et d'abord les trois plaques de marbre où le marbrier-graveur de Joigny, Courtat, a inscrit en lettres d'or les noms des 49 héros de Champlay. Ce sont ces plaques qui personnalisent le monument, l'enracinent dans le village. Chacun y retrouve les noms d'un père, d'un fils, d'un époux, d'un ami, etc., gravés par année et dans l'ordre chronologique des décès, avec date de naissance, date de décès. Le plus jeune est mort à vingt ans, le plus âgé à quarante-neuf ans ; le dernier tué, le lieutenant Paul Nozière, est mort le 30 octobre 1918, peu avant l'Armistice, mais ce n'est que sur la stèle de l'église que l'on découvre son grade, et au cimetière la date précise de sa mort. La longueur de la liste nourrit la fierté du village.

Pas de grades donc sur le monument : ce qu'on peut appeler le « tableau d'honneur » des « morts au champ d'honneur » est d'une parfaite égalité, sans premier ni dernier, tous ex aequo, tous héros au même titre, tous unis comme au front !

S'ils sont égaux dans la mort, la faucheuse n'a pas, quant à elle, frappé de façon égale toutes les familles, avec certaines très cruellement atteintes :

– cinq Duval, dont quatre tués en 1915 et même du 9 mai au 10 juillet 1915 !

– trois Goujet, trois frères nés en 1892, 93 et 94 !

– trois Lecompte aussi, trois fils sur les neuf enfants de ce pauvre manouvrier âgé, infirme et sans ressources !

On sait que le père Goujet, aux revenus mesurés d'équarrisseur, refusa fièrement de toucher la « pension d'ascendant » à laquelle il avait droit, retournant au ministère les mille francs annuels. C'est là un beau geste que ne pouvait pas se permettre Louis Lecompte, indigent qui ne vit que de cette pension; le conseil municipal soutint en novembre 1923 auprès de la commission départementale compétente la demande d'allocation comme soutien de famille que présente un des fils Lecompte survivants.

Par ailleurs au moins cinq familles ont perdu deux fils, comme par exemple les Pellard, les Rousselat, les Sainte-Chapelle, les Vignot dont deux neveux sont en outre inscrits sur le monument de Paroy-sur-Tholon, village voisin.

Si l'on compare les 49 du monument communal à ceux de la stèle légèrement postérieure de l'église, on retrouve les mêmes ; en revanche une

vingtaine de ces noms seulement figurent sur les tombes du cimetière de la commune : certains morts glorieux ont pu être enterrés ailleurs, dans le cimetière d'un autre village ; d'autres sont restés près des champs de bataille, loin de Champlay, dans un cimetière militaire ; une loi de 1920 organisait le retour éventuel des morts, aux frais de l'Etat, mais beaucoup de familles ont préféré ne pas en faire usage : un long voyage, une pénible reconnaissance des restes à identifier, trop d'épreuves ... Comme disait une mère américaine dont le fils était enterré dans un cimetière français : « il y a la même distance de la France au ciel que de l'Indiana au ciel ».

En 1922 cependant, *Le Courrier de Joigny* ouvre une rubrique régulière dite « Le retour des Morts pour la Patrie » dans laquelle on trouve treize des héros de Champlay, ainsi rapatriés, avec souvent des indications sur les lieux ou conditions du décès :

– Alfred Vallot, caporal, tué le 9 novembre 1914 au Bois Le Prêtre, à 30 ans.

– Henri Vignot, caporal, médecin militaire et croix de guerre, mort le 1^{er} août 1915 à 23 ans au Bois de la Gruerie.

– Charles Vignot, « maître-pointeur d'artillerie coloniale, fait prisonnier à Rossignol (Belgique), emmené en Allemagne, évacué sur la Suisse comme grand malade, s'évade néanmoins mais repris et mis en prison à Berne, il y contracte le mal impardonnable dont il succombe le 8 avril 1917, à 24 ans ».

– Lucien Guillout, mort en juillet 1915 dans l'enfer de Carency (près de Vimy, dans le Pas-de-Calais) bombardé tous les jours.

– Raymond Rousselat, mort au Chemin des Dames en mai 1918, à 20 ans, alors que son frère aîné avait déjà été tué plus tôt.

Passons sur les nombreux corps disparus, jamais retrouvés, enfoncés dans la terre de la Somme, de la Champagne, de Verdun. Pour les familles de tous ces absents, le monument de Champlay est un lieu de recueillement, de deuil non seulement collectif mais encore privé, personnel ; on imagine bien les pas menant des veuves et des orphelins, du Grand Longueron ou de Champlay jusqu'au Petit Longueron, jusque devant le monument le jour anniversaire du décès du héros, avec une gerbe de fleurs à déposer sur ce qui tient lieu de tombeau, entre la grille et les obus...

Dans la mobilisation collective pour les « Morts pour la France » du village, l'inauguration du monument est un moment particulièrement fort, relaté amplement par *Le Courrier de Joigny*.

À Champlay, le monument est inauguré le 22 octobre 1922, le même jour que celui de Villiers-sur-Tholon qui s'empare ce jour du sous-préfet, pauvre sous-préfet dont tous les dimanches d'octobre, novembre et décembre sont accaparés par ces inaugurations : neuf en octobre dans l'arrondissement, dont cinq en présence du sous-préfet de Joigny ! Pour Champlay, un député de l'Yonne, M. Mayaud, et un conseiller général, le docteur Fourrey, maire de Migennes, en outre les maires ou conseillers municipaux de plusieurs communes voisines, dont M. Vacquier de Joigny ; certains sont peut-être venus pour rendre la politesse, ou dans l'espoir que les élus de Champlay viendront chez eux à leur tour. Georges Lajoie et Louis Maubert sont également présents, pour des raisons évidentes.

Le cortège part de la mairie de Champlay vers 14 h. et, au rythme lent d'une marche funèbre, gagne le monument : tous les habitants sont là, derrière les officiels, les mutilés et autres anciens mobilisés, les veuves et les orphelins, les enfants des écoles pour lesquels les cérémonies au monument seront longtemps comme une leçon d'instruction civique. Tout le village est pavoisé de tricolore, mais la boue, comme dans les tranchées, est bien là en fin octobre, comme ensuite chaque 11 novembre.

La cérémonie commence par une *Marseillaise*, cet hymne à l'actualité renaissante qui célèbre « le jour de gloire », le 11 novembre bien sûr, et qui dénonce « ces féroces soldats [qui] viennent jusque dans nos bras égorger... », évidemment ce sont les « boches » ! Sous la direction de Charles Boulmeau, ancien maire et ancien instituteur, la *Marseillaise* puis une cantate, « O Morts pour la Patrie ! », sont chantées par les enfants des écoles ; ces enfants admirent et pleurent les « Enfants de la commune » qui sont en fait leurs pères, ces pères souvent morts avant leurs propres parents : destins tragiquement inversés.

Le nouveau maire, Edouard Danguy, qui a remplacé en mai 1920 Charles Boulmeau démissionnaire comme trop âgé, prononce un discours mais surtout fait l'appel nominatif, individuel, de chacun des 49 noms glorieux, appel qui redonne existence à ceux qui ont disparu sur le champ de bataille ; à chaque nom, dans un silence religieux, un sapeur-pompier répond « Mort pour la France ! », comme une litanie religieuse ponctuée d'un « Priez pour nous ! » ; c'est le moment le plus solennel et le plus poignant de la cérémonie. C'est alors que les parents de disparus caressent une fraction de seconde l'espoir fou que la réponse à l'appel du nom sera un « Présent ! » jaillissant du disparu miraculeusement revenu. La fanfare *La Joyeuse* de Neuilly et Champlay, encore un nom qui sonne un peu faux ce jour-là, joue une seconde *Marseillaise* et le maire achève son discours par des remerciements aux autorités présentes.

Le député fait un appel patriotique à l'union et à la concorde, tandis que le docteur Fourrey, représentant de l'ARAC (Association républicaine des anciens combattants), d'orientation pacifiste et presque anti-militariste, « vitupère contre le mercantilisme et formule l'espoir que cette guerre soit la dernière » ; il développe donc de tout autres thèmes que ceux du député : ailleurs *Le Courrier de Joigny*, qui lui est hostile, parle de discours « encombré de considérations d'une philosophie sujette à caution » ou encore écrit « (M. Fourrey), selon sa coutume... se laissa aller à émettre des critiques plus ou moins justifiées contre le gouvernement qui n'a point l'heur d'être dans les bonnes grâces de l'ARAC ». Auparavant Maurice Berthelot, le « très sympathique président de l'Amicale des Démobilisés » du village, toujours selon le même journal local, fait « revivre les heures tragiques de la guerre, [évoquant] les âpres souffrances des mères, des épouses, des enfants, la fierté simple et l'admirable abnégation de ceux qui, vaillamment stoïques, s'en allèrent vers la mort pour nous sauver de la barbarie, nous épargner les hontes et les misères de la servitude », puis il « maudit la guerre en termes énergiques » et enfin dépose la plaque de bronze qui sera scellée sur le monument : « Salut ! Morts glorieux », à la chaleureuse familiarité des poilus.



Le monument
vu de face
(photo B. Richard)



Le monument vu de l'arrière

Le deuil n'interrompt pas vraiment l'activité politique, comme on le voit à certains discours.

Le maire, quant à lui, termine son discours en s'écriant : « Honneur et Gloire à nos Morts! À nous le souvenir, à eux l'immortalité! » Après cette éloquente apostrophe en l'honneur des « Morts au champ d'honneur », voici le vin d'honneur...

Ce vin d'honneur qui, dans la mairie, clôture la cérémonie est moins solennel, c'est la détente après l'émotion. Selon les archives municipales ambiguës sur ce point, on y aurait bu soit 26 litres, soit 145 litres de vin (pour 67,60 F ou 337 F) ; en fait le vin d'honneur est parfois, ailleurs, l'occasion d'une trop forte détente : un correspondant du *Courrier de Joigny* se plaint, en novembre 1922, de ce que « ces cérémonies [d'inauguration]... se transforment en véritables fêtes et perdent ainsi leur véritable caractère de glorification de ceux qui ont sacrifié leur vie pour le salut de tous ». En effet, telle autre cérémonie s'achève par la phrase suivante du journaliste (22/11/22) : « M. Mayaud emporta de (...) un très doux souvenir et l'impression, comme tous ceux qui furent témoins de cette manifestation [inauguration d'un monument aux morts], d'avoir vécu une belle et bonne journée » ; est-ce là une simple envolée lyrique de journaliste ou une façon discrète d'évoquer la trop grande euphorie des participants ? La tradition fait que les obsèques s'achèvent souvent par un repas trop arrosé !

Rien de tel à Champlay où *Le Courrier de Joigny* termine ainsi son compte-rendu : « Cette impressionnante cérémonie... laissera dans l'âme de tous ceux qui y assistèrent un souvenir que le temps n'effacera jamais ».

Après 1944-45, sept « morts pour la France » de la seconde guerre mondiale s'ajoutent sur le monument et, parmi eux, trois appartenant à des noms de famille déjà inscrits pour la première. Sept noms sous les quarante-neuf de 14-18, cela illustre bien, localement, combien la seconde fut moins meurtrière que la première pour notre pays, même si certains résistants ou otages abattus ne figurent pas sur le monument, de même que des civils morts en déportation : pour la France entière, « seulement » 600 000 morts (militaires et civils) en 39-45 face à 1 400 000 en 14-18.

Chacun peut chercher des raisons à la rapide défaite de mai-juin 1940 ainsi qu'à la participation française, somme toute limitée, à la victoire du 8 mai 1945. Mais n'y eut-il pas après la Grande Guerre un réflexe instinctif, biologique du peuple français pour s'épargner, après la « der des der », une nouvelle saignée comparable à celle inscrite sur les 36 000 monuments aux morts des villes et villages ? Il pourrait s'agir d'un réflexe qui expliquerait l'adoption après la Grande Guerre, par les responsables civils et militaires, d'une stratégie essentiellement défensive, derrière la ligne Maginot bientôt édifiée.

Revenons à 1922. Le monument est désormais, et pour longtemps, le lieu le plus entouré de respect du village, avant l'église, avant la mairie, avant même le cimetière. Il est la matérialisation dans la pierre et le bronze de la forte mobilisation des vivants pour les morts, mobilisation qui s'observe aussi dans les foyers, avec ce deuil que l'on porte des mois, sinon à vie, avec encore ces « autels » du culte aux disparus, faits de photographies, de lettres et cartes postales reçues du front, de fleurs séchées et d'autres souvenirs vénérés.

Les participants à l'inauguration du 22 octobre 1922 ont sans doute tous disparu, sauf quelques enfants des écoles, mais le souvenir de la forte mobilisation des vivants pour les morts dans l'immédiate après-guerre méritait d'être rappelé, même si, avec l'écoulement du temps, le souvenir des morts de 14-18 est passé du domaine de la sensibilité, du vécu ressenti, à celui plus neutre et froid de l'histoire.

Sources et bibliographie

Le présent article est le développement d'une conférence faite par l'auteur le 9 avril 2005 dans la salle polyvalente de la mairie de Champlay, dans le cadre des activités de l'Association campo-laïcienne.

Les sources utilisées sont les comptes-rendus des séances du conseil municipal de 1918 à 1927 (mairie de Champlay), le registre paroissial (notes à l'Association campo-laïcienne, Champlay), *Le Courrier de Joigny*, journal hebdomadaire, de 1918 à 1922 (bibliothèque municipale de Joigny) et enfin l'observation directe des monuments (monuments aux morts, cimetière, église).

Pour les comparaisons :

- *Les monuments aux morts de la Grande Guerre dans l'Yonne, enquête du Centre Auxerrois de l'Université pour Tous de Bourgogne*, direction et rédaction Adrien Chaix, vice-président de l'UTB, 3 tomes, Auxerre, 2001 (il existe des études analogues pour une quinzaine d'autres départements, dont la Nièvre et la Côte-d'Or).

Pour l'interprétation :

- Annette Becker, *Les Monuments aux morts : Patrimoine et mémoire de la Grande Guerre*, Paris, 1988.

- *Monuments de mémoire, Les monuments aux morts de la Première Guerre Mondiale*, Mission permanente aux commémorations et à l'information historique, Paris, 1991.

- J. Bouillon et M. Petzold, *Mémoire figée, mémoire vivante, Les Monuments aux morts*, Secrétariat d'Etat aux anciens combattants et éd. Citédis, Charenton, 1999.

- Antoine Prost, *Les monuments aux morts, culte républicain ?*, dans *Les Lieux de mémoire*, tome I, *la République*, pp. 195-225, sous la direction de Pierre Nora, Paris, 1984.

- Stéphane Audouin-Rouzeau et Annette Becker, *14-18, Retrouver la Guerre*, coll. folio-histoire n° 125, Paris, 2000 (surtout pour le chapitre III, *le deuil*, pp. 231-300).